

Paris, le 10 novembre 2009

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 6 OCTOBRE 2009
DU CONSEIL DE QUARTIER CHAILLOT

Le six octobre deux mille neuf, à dix huit heures et trente minutes, les membres du Conseil de quartier Chaillot se sont réunis dans l'école maternelle Boissière.

Etaient présents :

Mme Laurence DREYFUSS, Mme Dominique ROUSSEAU, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Yves HERVOUET DES FORGES

M. Gérald BARBIER, Mme Martine BLATIN, M. Hubert de ROANY, Mme Mireille PARTIOT, Mme Claudine ROBINEAU, Mme Valérie COSTA, M. Régis DEXANT, Mme Caroline DEPRez, Mme Micheline SIMON, M. Armand TOUBOL

Mme HUNTER, M. DECANT

Etaient excusés :

M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, M. Jérémy REDLER, Mme Ghislaine SALMAT

M. Nicolas ANDRIN, M. Jean-François CHERUBIN, M. Brian COLIN, M. Jean-François BLANC, Mme Virginie MALITOURNE LAVERSIN, M. Thibault MERCUZOT

Mme ROUSSEAU ouvre le conseil de quartier en rendant hommage à Pierre Christian TAITTINGER, ancien Maire du 16^e, décédé le 27 septembre.

Elle remercie Mme COSTA, Directrice de l'école maternelle Boissière, de recevoir le conseil de quartier dans son établissement.

1- Compte rendu de la séance du 17 mars 2009.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2- AUTOLIB.

M. DECANT, Directeur de la section territoriale de voirie du 16^e présente le projet aux conseillers de quartier.

Autolib' sera accessible uniquement sur abonnement (présentation du permis), pas de réservation obligatoire de la voiture mais offrira, en revanche, la possibilité de réserver la place d'arrivée. Le système, destiné à des déplacements courts en complément des autres modes de transport, fonctionnera en libre service, 24h/24h.

La Ville de Paris a proposé à 80 communes du cœur de l'agglomération de participer au projet, 24 communes ont délibéré, une vingtaine sont susceptibles de les rejoindre.

Un syndicat mixte est responsable de l'appel d'offre, de l'implantation du service Autolib' et de la gestion pour les membres du syndicat. Autolib' est une délégation de service public d'une durée d'environ 10 ans.

Suite aux études qui ont été faites, la tarification retenue est la suivante 15 - 20 € par mois d'abonnement puis 4 à 5 € par demi-heure d'utilisation. Une tarification spéciale sera mise en place pour les entreprises et les familles.

Le suivi du positionnement des véhicules en temps réel par l'opérateur, la réservation de la place d'arrivée lors de la prise en main et le maillage étendu de stations permettront une régulation des flux de véhicules entre les stations. Le ré-acheminement des véhicules ne se fera qu'en dernier recours.

Les études marketing préparatoires et notamment une enquête d'opinion menée sur un échantillon de 500 personnes (population parisienne de 18 ans et +) montre que 73% des personnes interrogées sont favorables au concept d'automobiles en libre-service et 65% sont prêts à l'utiliser (71% pour des destinations à Paris et 29% en banlieue). Les motifs de déplacements sont les suivants : faire des courses (16% à Paris, 6% en banlieue), sortie en journée ou le week-end (21% à Paris, 9% en banlieue), sortie le soir (19% à Paris, 4% en banlieue), trajet domicile travail et université (8 % à Paris, 5% en banlieue).

Principes d'implantation :

L'objectif est d'établir un maillage dense de petites stations, de desservir les centralités génératrices de déplacements, de privilégier les secteurs mixtes (habitat, emploi, commerce, loisirs) et favoriser les emplacements sur voirie (visibilité).

Le nombre de stations à Paris est de 700 dont 500 en voirie (4 places) et en banlieue jusqu'à 900 stations sur voirie (6 places) soit un total de 4000 places. La répartition des stations par arrondissement est fonction de l'intensité des déplacements.

Concernant les stations en parcs souterrains l'implantation se fera dans les parcs concédés, parcs commerciaux privés et parcs des bailleurs sociaux, 10 places par station, proches de l'entrée (stations multiples possibles).

L'implantation des stations de surface sera faite dans les secteurs mixtes et à forte demande en déplacements avec une préférence pour les axes fréquentés et les intersections en prenant compte des emplacements de marché, de manifestations et de la géographie de « Paris Respire»...

La station est composée :

- d'une borne électrique installée par le délégataire, le design proposé par le délégataire est approuvé par la CMU et les ABF, 1 borne par place
- d'arceaux de protection au choix du délégataire
- de panneaux d'indications réglementaires

Le calendrier est le suivant :

- Création du syndicat mixte : été 2009
- Lancement de l'appel d'offre de la délégation de service public : automne 2009
- Attribution de la DSP : dernier semestre 2010
- Mise en service d'Autolib' : premier semestre 2011

Pour le quartier Chaillot cela représente 8 stations sur voirie et 3 stations en ouvrage.

M. de ROANY estime que les concessions données par la Ville à des entreprises privées ne fonctionnent pas et que ce projet va prendre de l'espace sur la voie publique, les avenues Kleber et Marceau étant déjà impraticables. De plus, les véhicules risquent de se retrouver dans des conteneurs pour l'étranger comme pour les Vélib'.

M. DECANT rappelle que les véhicules sont localisables à tout moment et qu'il y a peu de demande de véhicules électriques dans les pays visés par l'intervenant.

Une personne du public s'interroge sur l'opinion des taxis.

M. DECANT répond que les syndicats de taxis ont été consultés pour savoir si cela empiète sur leur activité. Le litige porte sur la limite de compétence mais Autolib est un service différent. Selon les études qui ont été menées, il est possible qu'avec ce dispositif, certaines personnes abandonnent leur véhicule privé, compte tenu des charges que cela représente à Paris. Si Autolib' supprimera nécessairement des places, la baisse du nombre de voiture en circulation dans Paris réduira également la pression.

Mme PARTIOT souhaite savoir quel type de véhicule sera utilisé pour la régulation.

M. DECANT répond que cela fait partie de l'appel d'offre, et ce sera un critère de choix du candidat qui sera retenu.

3- Carte interactive sur le site Internet de la mairie du 16^e arrondissement.

Mme DREYFUSS rappelle l'existence de cette carte qui a été financée sur le budget des conseils de quartier, et la nécessité de l'alimenter. Elle incite les conseillers de quartier à apporter leur contribution, que ce soit des endroits intéressants à signaler ou des photos.

4- Problème de prostitution rue de Presbourg.

Une personne du public a constaté que la situation s'était beaucoup améliorée, la présence des prostituées est plutôt discrète.

Mme HUNTER indique que le commissariat reste vigilant sur ce site.

5- Suivi des demandes faites lors de la séance précédente.

Mme BLATIN propose de mettre systématiquement ce point à l'ordre du jour, cela éviterait de poser toujours les mêmes questions.

Mme ROUSSEAU indique, au sujet des portillons du square Thomas Jefferson, que les travaux ont été commandés. Le terrain a été remodelé afin de créer une pente et ainsi éviter les jeux de ballons. Il va être prochainement semé et des arbustes seront plantés.

Concernant le cordon de l'Ambassade d'Egypte, **Mme HUNTER** a saisi la Préfecture puisqu'il s'agit d'un établissement diplomatique. Elle a bien conscience du danger que cela représente pour les piétons et va les relancer.

6- Bilan de la Fête de la Musique dans le 16^e.

Mme BLATIN a la sensation qu'il y a eu davantage de bruit que les années précédentes.

Une personne du public affirme que de nombreuses fêtes ont eu lieu au palais de Tokyo, générant de nombreuses nuisances pour les riverains.

Mme DREYFUSS indique que le 16^e est un arrondissement à part et relativement préservé, seules quatre demandes ont été faites dans ce cadre. Aujourd'hui, de plus en plus de sites originaux sont recherchés par des designers, pour des défilés ou de l'art contemporain et le Palais de Tokyo répond à ces demandes.

7- Entretien de la voirie : Marquage au sol effacé et grilles d'arbres dangereuses, notamment avenue Kléber.

M. DECANT en prend note mais indique que là aussi, il s'agit d'un problème de budget. Certains passages piétons n'existent même plus comme c'est le cas dans le Bois de Boulogne.

8- Propreté du quartier.

Mme DREYFUSS saisira le responsable de la section locale de la propreté du 16^e mais c'est avant tout un problème de civisme. On note une légère amélioration mais il faudrait davantage de balayeurs.

Mme ROBINEAU affirme que certaines rues ne sont jamais nettoyées.

Une personne de public rappelle que, lors du défilé Armani, il y avait un balayeur tous les 3 mètres.

9- Rassemblements gênants sur un banc à l'extrémité de la rue du Dôme.

Mme HUNTER prend note de cette remarque.

10- Propositions d'utilisation du budget d'investissement.

Mme ROUSSEAU indique que le budget d'investissement s'élève à 18 253,47 €. Il est proposé au conseil de quartier de voter un tracé sportif.

M. HERVOUET DES FORGES suggère, sur proposition des professeurs de sport, la prise en charge de tracés sportifs dans les écoles pour permettre la pratique d'activités sportives telles que le mini tennis et mini basket au sein même de l'établissement. Cela permettra donc d'accroître les activités sportives dans les meilleures conditions de sécurité puisqu'il ne sera pas nécessaire de sortir de l'établissement.

Pour le quartier Chaillot, cela concerne deux écoles, Boissière et Paul Valéry, pour la somme de 3 400 € chacune.

M. CANONGE, Directeur de l'école primaire Boissière, indique que des tracés ont été déjà faits bénévolement et estime que l'état de la cour doit être revu prioritairement, le sol défoncé est dangereux pour les enfants.

M. HERVOUET DES FORGES précise que les tracés en question sont de très bonne qualité et durent bien plus longtemps. Il prend note de la remarque de M. CANONGE mais malheureusement de tels travaux ne pourraient être pris en charge sur les budgets des conseils de quartier.

Mme DREYFUSS ajoute qu'il faut voir cela avec la DASCO.

M. HERVOUET DES FORGES suggère, pour l'école de la rue Boissière, de prendre en charge le tracé une fois que la réfection de la cour sera effectuée. Il note que cela risque de prendre du temps.

En revanche, le conseil de quartier vote le tracé pour l'école Paul Valéry.

Mme ROUSSEAU indique qu'il reste la somme de 6227 € sur le budget de fonctionnement pour l'année 2009. Elle propose la reconduction du goûter de Noël pour les enfants des quartiers Dauphine et Chaillot à hauteur de 2500 € ainsi que la chasse aux œufs sur le budget 2010 pour 2000 € également.

Les deux projets sont acceptés à l'unanimité.

Questions diverses

Une personne du public signale la difficulté pour les piétons de circuler rue Lauriston à cause des terrasses, des poubelles et des motos.

M. DECANT rappelle qu'il y a des horaires pour la sortie et la rentrée des poubelles, les agents de la DPE peuvent verbaliser. Quant aux terrasses, plusieurs services de la Ville peuvent verbaliser ainsi que ceux de la Préfecture de Police mais ce n'est pas leur mission principale.

Le stationnement des motos est interdit sur le trottoir, elles peuvent stationner sur les places qui leur sont réservées et sur les places payantes.

M. DEXANT, lui-même utilisateur de deux roues, estime qu'il n'y a pas assez de places qui leur sont réservées. Il reconnaît que certaines personnes abusent mais il faut verbaliser avec discernement, particulièrement sur les trottoirs larges. Il est difficile de stationner sur les emplacements payant au risque que le véhicule soit renversé.

M. DECANT répond que le discernement est soumis à l'appréciation de celui qui verbalise. Les services de voirie essayent de créer davantage de places et notamment du stationnement longitudinal mais cela ne semble pas convenir, comme c'est le cas avenue Bugeaud.

M. TOUBOL affirme, au contraire que cela fonctionne bien. Il signale la présence de manifestations régulières, depuis 6 mois environ, au niveau du métro Dauphine générant des nuisances sonores.

M. DEXANT signale des manifestations du même type, le soir, au Trocadéro.

Mme DREYFUSS répond que le Maire du 16^e est intervenu auprès du Préfet de Police.

Mme COSTA signale le stationnement systématique de deux roues devant l'école, gênant le passage des enfants et des parents avec poussettes.

M. DECANT proposera la mise en place d'un stationnement longitudinal en face, il rappelle la nécessité de verbaliser.

M. CANONGE, Directeur de l'école élémentaire Boissière, indique que la rue Lauriston qui accueille de nombreux établissements recevant du public, est impraticable compte tenu de la présence de deux roues qui stationnent et n'hésitent pas à l'utiliser comme voie de circulation. Il craint qu'un accident ne survienne un jour.

Une personne du public indique que le syndic du 38-40 propose de prolonger la station existante au niveau du n°38 devant une porte qui ne sert plus.

M. DECANT en prend note.

Mme HUNTER annonce que des consignes seront données aux fonctionnaires de Police dès demain pour la rue Lauriston. Il est difficile de traiter tous les trottoirs en même temps mais la sécurité des enfants est primordiale.

M. DEXANT fait remarquer qu'une moto représente une voiture en moins.

M. DECANT rappelle que la voirie n'est pas extensible. Certaines places de livraisons seront ré-attribuées.

Mme N'GUYEN, habitante de la rue Magdebourg, rappelle la demande des riverains d'installer un ralentisseur dans cette rue. Le comptage des véhicules révèle un passage de 112 véhicules par heure avec un feu rouge de 50 secondes et un temps de vert de 10 à 15 secondes. Elle demande quelles sont les suites réservées à cette demande.

M. DECANT confirme la pose de compteurs à cet endroit et un relevé de 3000 véhicules par jour, ce qui ne représente pas beaucoup, en comparaison d'une voie fréquentée où l'on en relève 800 par heure. Des rues comparables à la rue Magdebourg, il y en a énormément dans le 16^e.

M. DECANT déplore la circulation de deux roues sur les trottoirs dans cette rue. Il existe un plan de demandes de réalisations mais il ne peut pas accéder à toutes les demandes. Les abords des écoles et les lieux accidentogènes sont prioritaires pour ce type d'aménagement. Le carrefour Kleber-Longchamp-Magdebourg le préoccupe davantage, un financement est demandé depuis deux ans mais il se heurte à des problèmes de budget.

Mme DREYFUSS précise que les crédits de voirie ont baissé de 35% pour le 16^e.

Mme N'GUYEN suggère de revoir les temps de feux.

M. DECANT répond que la re-distribution du temps de feu a des impacts sur toutes les rues aux alentours. Il ajoute que la baisse des crédits de voirie est générale sur l'ensemble de Paris. La priorité c'est le réaménagement du carrefour avec l'avenue Kléber.

Mme DREYFUSS s'indigne qu'il y ait de l'argent pour Jean Bouin et pas pour des travaux de sécurité. Elle confirme que le projet Kléber/Magdebourg sera de nouveau proposé pour le prochain programme d'investissement.

Une personne du public signale la circulation de nombreux camions rue Lauriston, très tôt le matin.

Mme DREYFUSS en prend note.

Mme ROBINEAU signale de la consommation de stupéfiants Villa de Longchamp pendant les heures de déjeuner et en fin de journée.

Mme HUNTER en prend note.

Mme ROBINEAU fait part des nuisances causées par les travaux de l'établissement COSTE.

Mme DREYFUSS confirme la longueur des travaux, l'entreprise se heurtant sans doute à un problème de financement.

M. DEXANT indique que l'accès au gymnase souterrain de Janson de Sailly est dangereux, il suggère l'installation d'un détecteur de présence pour activer la lumière.

M. HERVOUET DES FORGES s'étonne qu'il n'en ait jamais été discuté au conseil d'administration. Il faudrait soumettre cette proposition au prochain programme d'investissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Mme Dominique ROUSSEAU
Adjointe au Maire
Chargée des conseils de quartier
Dauphine et Chaillot